

CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal

A approuvé les conditions patrimoniales et financières telles que décrites pour le transfert des zones d'activités économiques et ateliers-relais à La Roche-sur-Yon-Agglomération et autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après avoir pris connaissance des dépenses de fonctionnement de l'école publique, et compte tenu des dépenses réalisées à l'école privée, à l'unanimité, a décidé d'attribuer à l'Ecole Privée la somme de 500,85 € par élève, au titre de l'année scolaire 2017/2018.

Au vu du budget 2016 réalisé à l'accueil de loisirs et de la prestation CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) reçue de la CAF, a émis un avis favorable au versement de 9.741,36 € à la commune de Thorigny.

A voté la décision modificative n° 1 au budget communal.

Par 8 voix pour et 5 abstentions, a voté une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'association Familles Rurales, section restauration scolaire.